

Pantin, le 26 octobre 2006

Aux DSC / DSN de la Branche

<p><b>COMPTE –RENDU DE LA MIXTE PARITAIRE DES CHAINES DE CAFETERIAS DU 20 OCTOBRE 2006 A 10 H</b></p>
---

**Lieu :** Ministère du Travail Paris

**Présents :** Madame Karine Robak représentante du Ministère du Travail

CFDT/CFTC /CGC/ FO

SNRPO

**Absent :** CGT (non excusé)

**ORDRE DU JOUR :**

- Point sur la Branche et les modalités d'élaboration du rapport de Branche prévu à l'article L132-12 du CT
- Point sur l'état des négociations prévues à l'article L132-12 du CT
- Thèmes de négociation à retenir
- Fixation du calendrier des négociations
- Questions diverses

**Introduction :**

Une présentation est faite par un tour de table et plus particulièrement par Mme Karine Robak nouvelle représentante du Ministre du Travail pour présider les réunions en Mixte Paritaire.

FO, présent fait remarquer que leur fédération n'avait pas reçu de convocation pour la Mixte ! La représentante du ministère assure que toutes les invitations sont bien parties aux adresses habituelles et confirmer par le SNRPO.

**La CFDT sur une pointe d'humour s'adressant au permanent de FO (auparavant et sur un ton polémique critiquant notre Fédération et son responsable du pôle HTR, concernant le recours au conseil d'état et notre victoire dans le dossier HCR), nous lui avons dit que l'on comprenait pas qu'ils étaient ici sans avoir de convocation et que peut-être que en passant devant le ministère ils avaient vu de la lumière et qu'ils étaient rentrés ! Sic**

Le SNRPO nous à présenter ça nouvelle présidente Mme Laurence Gulty (Autogrill) en remplacement de Mr André Chalus (Casino Cafeteria).

1/1

La représentante du ministère nous invite à lui décrire par un petit historique notre Branche de notre secteur d'activité professionnel.

**La CFDT, est intervenue pour rappeler les origines de cette création de Branche qui venait de la restauration publique ( HCR) avant 1998 sous l'initiative des employeurs de Casino Cafeteria et de Flunch , pour avoir une Branche propre à leur secteur et d'être représenté par une chambre patronale unique ( SNRPO) . D'autre part, les incompréhensions du champ d'application (art.1 CCN) qui exclut des centaines de salariés. Ainsi que toutes les difficultés et les freins que nous avons dû subir depuis ces dernières années pour arriver à pouvoir se rencontrer pour négocier et établir un véritable dialogue social dans cette branche.**

La représentante du ministère à trouver très curieux le fonctionnement de cette branche ainsi que sont champ d'application de sa CCN et que cette branche ne soit représentée que par un seul syndicat patronal ! Quid ?

La représentante du ministère nous fait part en s'adressant au SNRPO de son interrogation sur un accord global sur les salaires avec d'autres thèmes et la particularité de mettre sur l'accord une clause pour application de l'accord après extension du ministère du travail. Ce qui de fait retarde l'application de l'accord, sachant en plus qu'il n'y a qu'un seul syndicat patronal avec un nombre restreint d'entreprises (7) ?

Le SNRPO, prétextant que les autres entreprises ne sont pas toujours d'accord !

***Étonnant pour un seul syndicat de sept entreprises seulement !***

Le SNRPO, a aussi répondu sur le champ d'application que la problématique venait de l'UMIH pour conserver toujours ses adhérents (caféterias indépendantes) et que des contacts et des échanges avait eu lieu mais l'UMIH restait sur ses positions.

Après polémique de FO sur l'objet de la réunion d'aujourd'hui à savoir que le permanent était venu pour négocier, la représentante du ministère la renvoyer dans les cordes en lui rappelant le contenu de l'ordre du jour de la séance.

**La CFDT a rappelée que c'est à sa demande et depuis un an et que nous avons fait une saisine au Ministère du Travail pour travailler en Mixte, car sans nouvelle et des freins du SNRPO.**

La représentante nous a listée toutes les dispositions obligatoires de l'article 132-12 du Code du Travail, ce qui a manifestement embarrassé la chambre patronale, à savoir :

- **1 fois par an pour négocier les salaires**
- **1 fois par an établir un rapport de branche et à remettre aux O.S. (dernier en autre possession date de 2002).**
- **1 fois tous les trois ans pour négocier l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, avec remise de rapport aux O.S.**
- **1 fois tous les trois ans pour négocier la G.P.E.C. (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences)**
- **1 fois tous les trois ans pour négocier l'emploi des travailleurs des handicapés.**
- **1 fois tous les cinq ans pour négocier les classifications**
- **1 fois tous les cinq ans pour négocier plans d'épargne pour la retraite collectif.**

Suite à ce constat, le SNRPO très, très embarrassé devant le ministère à plaider que part manque de temps il n'avait pas pu respecter leurs obligations légales et que pour l'avenir il serait aussi très difficile de tenir un calendrier !

**Heureusement que dans toutes les autres branches ne reflètent pas une telle mauvaise foi des patrons et je pense particulièrement à la restauration rapide si longtemps décrier et souvent par les patrons des caféterias. Il faudrait qu'ils suivent et qu'ils lisent l'actualité des accords de cette branche en exemple.**

La représentante du ministère après débat a invitée les O.S. à lister des priorités de négociations pour un calendrier en accord avec le SNRPO.

Après un vif débat, et certaines tensions avec le permanent de FO en vers la représentante du ministère et suite à une imposition de demande de suspension de séance, la Présidente de la mixte à accorder une suspension de séance pour permettre à chacun de concerter.

Après, 1/4 d'heure, la séance plénière a repris, la représentante du ministère nous a invitée à faire nos propositions avec un ordre de priorité dans le temps.

Sur le tour de table, pour

- **CFTC** : 1) salaires, 2) Handicapés, 3) GPEC pénibilité, 4) Egalité Femmes/Hommes, 5) Plans retraite, 6) Plan épargne et Prévoyance, avec une périodicité de réunion tous les deux mois et sur 1 journée complète par réunion.
- **CGC** : 1) salaires, 2) GPEC pénibilité, 3) Egalité Femmes/hommes, 4) GPEC compétences, 5) Handicapés, 6) Epargne salariale /prévoyance, 7) classifications, avec une périodicité de réunion tous les deux mois et sur une réunion complète par réunion.
- **CFDT** : 1) salaires dans le respect de la loi et sans décalé comme auparavant les négos et se retrouver tous les ans en dessous du SMIC après extension de l'accord.  
2) Handicapés (nouvelle loi 2005) et Egalité Femmes/Hommes sur 2007,  
3) GPEC notion économique (PSE) pénibilité sur 2007  
4) Prévoyance sur 2007  
5) Classifications et qualifications sur 2008  
6) Epargne retraite et salariale sur 2008

**Avec une périodicité de réunion tous les deux mois et sur 1 journée complète par réunion. Nous avons aussi rappelez et demander à avoir les rapports de branche pour chaque année pour celui de 2003 de suite et pour celui de 2004 avant la fin de l'année.**

- **FO** : 1) salaires avec changement du calendrier pour ne pas être décalé, 2) Prévoyance sur 2006/2007, 3) Compléments Maladie 2006/2007, 4) Jours ancienneté sur 2007/2008, 5) GPEC pénibilité sur 2007/2008, 6) Chèque Transport.

**Suite aux propositions des Organisations Syndicales, le SNRPO à essayer de revouloir jouer la montre, malheureusement pour la chambre patronale, la représentante du ministère à acter nos propositions et à établir un calendrier en commun .Après un consensus, les prochaines dates pour travailler en mixte sont les suivantes avec un ordre du jour qui sera arrêter par le Ministère du Travail.**

**23 novembre 2006 Mixte Paritaire sur les salaires + les autres thèmes à définir.**

**19 décembre 2006 Mixte Paritaire sur les salaires + fixation calendrier.**

**23 janvier 2007 Mixte Paritaire retenir les thèmes de négociations.**

Fin de séance à 13H

**Serge Nardelli**

*Chargé du suivi de la Branche*